Nations Unies S/2000/945



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 octobre 2000

Original: français

Lettre datée du 28 septembre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la lettre que m'a adressée le Conseil de sécurité, en date du 15 octobre 1999 (S/1999/1065), par laquelle il a approuvé le renouvellement du mandat du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria (UNOL) jusqu'au 31 décembre 2000.

Suite à mes consultations avec le Gouvernement du Libéria et vu la situation difficile qui prévaut dans le pays ainsi que la présente instabilité dans la sous-région, qui affecte le Libéria, je voudrais proposer que le mandat de l'UNOL soit prorogé pour un an, jusqu'au 31 décembre 2001.

Cette prorogation permettrait à l'UNOL de soutenir les efforts du Gouvernement pour consolider la démocratie, promouvoir la réconciliation nationale et l'état de droit, y compris la protection des droits de l'homme. Cela permettrait également à l'UNOL de contribuer aux efforts sous-régionaux tendant à la normalisation des relations entre le Libéria et ses voisins.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

00-67201 (F) 031000 031000